

ASSEMBLEE PLÉNIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2012

**AVIS DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR**

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2013**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

Les Commissions prennent acte des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013.

Sur la forme, elles soulignent l'absence, en introduction, de présentation générale, contrairement au rapport des Orientations budgétaires pour l'exercice 2012. Elles formulent le souhait de la voir réintroduite dans les documents budgétaires du Conseil régional (Orientations budgétaires et Budget primitif). Une telle présentation permet, en effet, d'avoir une vision globale des axes stratégiques de la collectivité pour l'exercice en cours.

**Les Commissions relèvent la dynamique impulsée à la présentation de ces Orientations budgétaires, par la mise en place des tableaux de synthèse des actions et programmes mettant en avant les indicateurs de réalisation et de résultat. Elles suggèrent d'affiner ces derniers afin de renforcer l'évaluation et le suivi des actions et programmes mis en œuvre.**

## « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

### I. SECTEUR « AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES »

#### 1. Les propositions d'orientations pour le Budget primitif 2013

En continuité avec l'exercice précédent et dans la lignée des orientations de la mandature, la Commission note la volonté de la collectivité de « **maintenir un haut niveau d'autofinancement** » pour ses grands projets, particulièrement pour la nouvelle route du Littoral. En matière de prospective, la Commission relève que le projet de Budget devrait s'articuler autour de sa concrétisation.

Elle souhaite, cependant, avoir davantage de précisions sur le recensement des autres projets pris en compte, sur les hypothèses retenues ainsi que les variables étudiées afin d'avoir une meilleure compréhension et appréciation des données.

L'horizon temporel de prospective présenté s'achevant en 2020, la Commission trouverait judicieux de prolonger la trajectoire d'équilibre de quelques années supplémentaires afin de juger l'évolution des dépenses et des recettes, une fois les grands projets concrétisés.

Elle attire l'attention du Conseil régional sur la **simultanéité** de l'augmentation des emprunts à partir de 2015 – et ce jusqu'en 2020 - et la diminution de l'épargne nette sur la même période. Elle s'interroge sur les impacts directs et induits de cette évolution structurelle défavorable. Cette crainte est, de plus, accentuée par le contexte économique et financier et la poursuite du gel des dotations de l'État.

Cette situation implique, ainsi, une **responsabilité totale** de la collectivité.

La Commission prend bonne note que le Budget primitif doit refléter l'ensemble des besoins de l'année : elle espère une application effective de cette intention.

En matière de dépenses, la Commission souligne la nécessité de poursuivre le suivi de la relation de la collectivité avec ses satellites, auxquels elle délègue des missions de service public.

Concernant les recettes, elle relève avec attention la volonté de la collectivité de maintenir inchangés les taux et tarifs des taxes afin de ne pas peser sur les capacités financières des ménages.

#### 2. Les ressources Humaines

La Commission adhère à la démarche de la collectivité qui est de mutualiser les moyens, d'améliorer les compétences par la formation et d'optimiser les fonctionnalités des outils informatiques. Elle rappelle que ces outils de pilotage sont essentiels à l'élaboration d'un dispositif de G.P.E.E.C.<sup>1</sup> performant. Elle invite le Conseil régional à poursuivre dans cette voie et souligne avec intérêt les nouvelles actions mises en place.

#### 3. Le Patrimoine Immobilier

La Commission prend acte des Orientations budgétaires 2013 pour ce secteur. Elle regrette cependant, que le dossier concernant l'acquisition des locaux du CESER soit toujours en suspens depuis de nombreuses années.

---

<sup>1</sup> Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

Dans le cadre du plan de rénovation du patrimoine pour une meilleure performance énergétique de 400 millions d'euros, la Commission suggère de réaliser une préparation du tissu économique :

- formation aux métiers de l'éco construction par l'AFPAR,
- dimensionnement des lots à la taille du tissu local,
- anticipation par un lissage pour éviter les macro-projets,

tout ceci pour une adéquation de la prochaine commande publique à la taille et aux compétences des entreprises du territoire.

## II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPÉENNES »

La Commission souligne l'importance de l'année 2013 pour le secteur « Affaires européennes ». Cette année considérée comme l'« **Année de l'Europe** » sera centrée sur une double orientation : la gestion des programmes européens 2007-2013 et la préparation des futurs programmes 2014-2020. Elle note également la présidence récente<sup>2</sup> de la Région Réunion de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP).

Elle relève l'effort de lisibilité dans la présentation du tableau de synthèse des orientations 2013 pour le secteur « Affaires européennes ».

### 1. La gestion des programmes européens 2007-2013

La Commission remarque que la collectivité s'emploie à optimiser l'utilisation des fonds européens et à éviter tout dégageant d'office et ce, par le biais des investigations menées (simulation des prévisions des certifications des dépenses au terme des programmations, mise en œuvre d'un redéploiement vers des mesures de tensions en cas de sous-utilisation des crédits, suivi spécifique de l'adéquation entre les prévisions et les réalisations, ...). Elle approuve cette démarche et invite le Conseil régional à continuer dans cette voie pour les années de programmation futures.

### 2. Les futurs programmes européens 2014-2020

En ce qui concerne la future programmation, la Commission relève que les négociations sont actuellement en cours et que les documents stratégiques (diagnostic territorial, « contrat de partenariat » entre l'État membre et la Commission Européenne, stratégie intégrée plurifonds, ...) seront à consolider lors des échéances à venir.

La Commission souligne l'enjeu de l'élaboration et la définition d'une stratégie intégrée plurifonds pour le niveau local. Il s'agira de faire valoir les priorités stratégiques de la Réunion.

Au titre du partenariat et en tant que membre du CNS<sup>3</sup>, la Commission confirme que le CESER est associé aux travaux préparatoires des futurs programmes ; néanmoins, elle souhaiterait être consultée avant la finalisation des documents stratégiques notamment le diagnostic territorial.

### 3. Une année 2013 marquée par une présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

---

<sup>2</sup> 14 septembre 2012.

<sup>3</sup> Comité National de Suivi.

La Commission espère vivement que la présidence réunionnaise de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques permettra de défendre aux mieux les intérêts de la Réunion.

La Commission se félicite de la mise en place d'une antenne de représentation des quatre régions d'outre Mer à Bruxelles, en 2013. Elle réitère les termes de son avis précédent sur les Orientations budgétaires 2012. Cette antenne permettra d'« *assurer une veille sur les politiques européennes mais aussi défendre, faire connaître la Réunion et plus globalement, influencer pour une bonne prise en compte de l'ultrapériphérie au regard de la déclinaison prévue de la stratégie rénovée, en cours de définition par la Commission européenne* ».

### **III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »**

La Commission souligne avec intérêt la volonté de la collectivité de « faire de la Réunion, une terre d'Innovation ». Elle note que cette orientation est en cohérence avec la Stratégie 2020, dans laquelle « la recherche et le développement » est un des quatre objectifs.

### **IV. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »**

La Commission relève que le Conseil régional mise sur une politique volontariste pour ce secteur. Elle regrette, néanmoins, le manque de lisibilité et de vision globale des actions menées dans cette optique.

Elle ne remet en aucun cas en cause les travaux effectués dans ce domaine. Cependant, elle pense que le document des Orientations budgétaires 2013 ne reflète pas la situation réelle de ce qui se fait dans ce secteur, ce qui ne lui permet pas de donner un avis circonstancié. Elle souhaiterait avoir de plus amples informations sur les retombées notamment économiques de la coopération régionale et déplore l'absence de rapports d'activités pour ce domaine.

La Commission s'étonne en particulier que la partie « Recherche et Innovation » ne soit pas mentionnée dans les Orientations budgétaires 2013 pour le secteur « Relations internationales et coopération régionale ». Certes, il s'agit d'un thème transversal mais elle estime que cette partie trouve toute son importance en coopération.

Elle décèle un manque de coordination de données entre les différents services de la collectivité régionale. Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, la Commission suggère que chaque secteur d'activités, menant des programmes de coopération, fasse remonter leurs actions. Pour en faciliter la lisibilité, la Commission propose a minima la mise en place d'annotations de bas de page qui permettrait au lecteur de se référer à la page concernée. L'élaboration d'un tableau de synthèse serait également appréciée.

## « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Dans un contexte économique et social global toujours marqué par la crise, la Commission « Développement économique » constate que l'intervention de la collectivité régionale en matière de soutien à l'économie est construite autour de la Stratégie Régionale de Développement Économique (SRDE).

Elle relève également la multiplication de documents stratégiques sectoriels (RIV<sup>4</sup>, GERRI, SRI<sup>5</sup>, SRDE, ...). Cependant, la Commission s'interroge sur leur coordination et l'objectif global poursuivi en matière de projet de territoire. La Commission estime nécessaire et urgent d'apporter, dans le cadre d'un schéma global et cohérent, une réponse collégiale et partagée à la question : « quel développement économique, social et territorial pour la Réunion ? ». Le Conseil régional, « chef de file » du développement économique, pourrait être l'animateur privilégié pour l'élaboration d'un tel schéma. La synthèse des différentes stratégies, proposée dans la SRI en son chapitre premier, pourrait en constituer un point de départ.

### 4 grands axes déclinés en 8 programmes régionaux sont proposés :

- Un ensemble d'actions de soutien direct aux entreprises,
- Une politique pour un développement de la compétitivité de notre territoire,
- Un programme en faveur du développement touristique,
- Une incitation à l'innovation.

## 1. Une nouvelle dynamique économique

### a. Un soutien plus efficient à toutes les entreprises

La Commission note dans le cadre de la mise en œuvre du SRDE, la création de plusieurs outils financiers permettant d'accompagner les entreprises dans leur recherche de performance (en phase de création, pour faciliter l'accès à l'emprunt, afin de consolider les fonds propres, dans le cadre de leur transmission, ...).

Au-delà de l'aide apportée aux transporteurs, elle estime cependant, compte tenu du contexte encore difficile, que le Conseil régional doit aussi, en partenariat avec d'autres acteurs, mettre en place un dispositif de veille et d'alerte. Ce dispositif permettrait d'anticiper les situations de crise, de mettre en place un accompagnement efficace qui, à partir de critères stricts, permettrait de déclencher la mobilisation rapide d'un soutien qu'il soit financier ou autre. Ceci éviterait aux bénéficiaires d'être confrontés à de plus amples contraintes.

### b. La conquête des marchés extérieurs

Pour la conquête de nouveaux marchés, la Commission relève la volonté d'agir du Conseil régional : nombreuses conventions signées avec les partenaires, campagne de communication, développement de relais au travers de la mise en place d'antennes délocalisées, ... Cependant, elle aurait aimé que ces interventions s'intègrent dans une stratégie globale de développement pour la Réunion dont l'ouverture vers l'extérieur serait un volet. Celle-ci serait déclinée en termes d'actions dans et avec les pays concernés.

---

4 Réunion Ile Verte.

5 Stratégie Régionale d'Innovation.

Il conviendrait d'avoir un meilleur suivi en termes d'activités, d'emplois créés et sur les services facturés à l'extérieur afin de pouvoir évaluer l'efficacité des mesures de soutien.

La Commission demande qu'une attention particulière soit apportée aux produits à haute valeur ajoutée qui doivent contribuer à la compétitivité de nos entreprises et à l'image de la Réunion sur le plan international (ex : café bourbon pointu, ...).

### *c. Un meilleur soutien aux filières prioritaires*

Concernant l'agro-alimentaire, la Commission insiste pour que, dans le cadre de son accompagnement et pour permettre un meilleur écoulement de la production locale, un effort soit mené pour que les produits locaux trouvent plus et mieux de débouchés dans la restauration collective et en particulier scolaire. Cela passe par une meilleure structuration des producteurs (dans le cadre de coopératives, ...) afin de garantir la constance de l'offre, dans une démarche constante de qualité (norme ISO, ...), et une sensibilisation des collectivités locales dans le cadre de la procédure d'achat, voire d'une modification des procédures d'appel d'offres.

Condition sine qua non pour la compétitivité des entreprises, le développement et l'accès au Haut et Très Haut débit constituent pour la Réunion un enjeu de compétitivité et de développement incontournable. Il doit permettre en particulier au secteur économique de disposer d'outils de communication et d'échange rapide afin de réaliser un certain nombre de démarches notamment administratives aujourd'hui dématérialisées. La Commission demande que tous les efforts soient mobilisés afin que la Réunion reste à la pointe dans le domaine des réseaux de communication. Le programme d'intervention du Conseil régional doit également être accompagné des volets formation et usages/contenus.

### *d. Attractivité du territoire et compétitivité du tissu économique local*

L'évolution du dispositif de l'Octroi de Mer doit, selon la Commission, permettre de maintenir et développer des conditions économiques favorables pour la compétitivité des entreprises réunionnaises et l'attractivité du territoire. Dans le contexte général de décentralisation et le futur acte III, elle estime que tous les outils doivent être maximisés dans leur effet afin de garantir, d'une part, l'autonomie financière des collectivités locales et, d'autre part, agir en tant qu'instrument de politique économique.

## 2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

La Commission note l'effort engagé pour développer le tourisme à la Réunion. Le développement tant en quantité qu'en qualité de l'offre d'hébergement, de la restauration, des loisirs, de l'image de la Réunion au travers d'une communication efficace usant de tous les supports modernes, doit permettre d'atteindre les 600 000 visiteurs escomptés. La Commission rappelle, toutefois, qu'il est important d'impliquer le Réunionnais dans cette dynamique pour qu'il soit un véritable acteur de l'attractivité du territoire.

Elle note les actions engagées sur le patrimoine culturel (Maison du Volcan, musée Stella, MADOI, ...) mais demande un affichage plus clair sur les ambitions croisées entre le développement touristique et le développement des infrastructures culturelles.

### 3. La Réunion terre d'innovation

La Commission adhère à la démarche partenariale engagée par la collectivité régionale pour faire de la Réunion une terre d'innovation, de compétitivité lui permettant de rayonner et de s'ouvrir sur son environnement régional.

La mise en ordre de marche et la coordination de tous sont essentielles afin de répondre efficacement à la stratégie voulue par la Commission européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

La Commission reconnaît dès lors que les nouveaux moyens mis en place pour les entreprises avec pour outil, le mode de la subvention avec une gestion locale, doivent effectivement faciliter l'émergence de projets en partenariat.

Elle estime cependant qu'un important travail reste encore à mener pour rapprocher le monde de l'entreprise avec celui de la Recherche/Formation afin de répondre à l'objectif poursuivi par « Europe 2020 » en matière d'inclusion.

Enfin, la Commission demande, pour que la Réunion puisse jouer un rôle déterminant en matière d'innovation, qu'un dispositif renforcé soit mis en place afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche de certification. Un important travail d'adaptation et d'évolution des normes techniques de construction nationales voire européennes, déjà entrepris, est par ailleurs à poursuivre et développer, en collaboration avec les instances de normalisation nationales, pour tenir compte des conditions tropicales souvent absentes dans les normes. Cet enrichissement des normes, pas seulement au niveau de la construction, est incontournable et permettra de plus de développer et promouvoir le savoir-faire de la Réunion, de sécuriser les biens et les personnes, et de créer des emplois dans les secteurs tant de la construction et de son industrie que dans les autres secteurs de notre économie.

## « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission note que les Orientations budgétaires pour 2013 se situent dans la continuité de la politique régionale.

Elle constate qu'il est difficile aujourd'hui de s'y retrouver devant la multiplication des plans et schémas (SAR<sup>6</sup>, SRIT<sup>7</sup>, SRCAE<sup>8</sup>, ...). Elle insiste sur la nécessaire articulation entre tous ces documents et sur l'importance de l'information et de la communication qui en sont faites auprès des diverses institutions et de la population.

### I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE »

#### 1. Aménagement et développement local

La Commission fait part de son inquiétude sur le pilotage des satellites du Conseil régional et plus particulièrement sur celui de l'AGORAH<sup>9</sup> d'autant plus que celui-ci avait affiché sa volonté de redynamiser cette agence et de lui confier de nouvelles missions en 2012.

En ce qui concerne **l'approche LEADER**, la Commission note avec satisfaction que les cadres d'interventions ont été modifiés en 2012 afin que son accès soit facilité. Cette réforme du dispositif devrait donc permettre de financer davantage de projets et d'accroître la consommation des crédits qui n'est actuellement que de 20 %.

#### 2. Environnement

S'agissant de la **gestion des déchets**, la Commission réitère la préconisation du CESER relative à un rapprochement des différents plans dans ce domaine et de l'attribution de cette compétence à une seule collectivité.

#### 3. Énergie

La Commission souligne la qualité du travail réalisé par l'**OER**<sup>10</sup>. Cependant, au regard des missions qui lui sont confiées, elle signale l'insuffisance de moyens humains dont dispose cet observatoire.

---

6 SAR : Schéma d'Aménagement Régional.

7 SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

8 SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie.

9 AGORAH : Agence Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat.

10 OER : Observatoire Énergie Réunion.

## II. SECTEUR « ROUTES – TRANSPORTS - DÉPLACEMENTS »

### 1. Une nouvelle dynamique économique

S'agissant du **programme Trans Eco Express**, la Commission note que le Conseil régional poursuit son soutien aux projets de TCSP<sup>11</sup> portés par les EPCI pour l'amélioration de transports collectifs à l'échelle de la Réunion. Pour la Commission, ce programme constitue, en l'état actuel, un cumul de projets et non un vrai réseau régional de transport collectif, ce qu'elle souhaite.

La Commission prend acte que la création du **Syndicat Mixte des Transports** (SMT) est l'une des orientations du Conseil régional pour 2013. Elle souligne l'urgence de créer cette autorité unique pour une gestion cohérente des transports en commun sur l'ensemble de l'île. Ce syndicat mixte représenterait un vrai intérêt pour la coordination des 7 AOT<sup>12</sup>.

La Commission rappelle la proposition du CESER de confier la compétence, en ce qui concerne les **routes nationales et départementales**, à une seule collectivité. Cela serait de nature à permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers ainsi qu'une meilleure cohérence dans les phases de programmation et de mise en chantier effective.

### 2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

Compte tenu de l'importante dimension touristique de la **route du Volcan**, la Commission adhère à la volonté de la collectivité régionale de mener une réflexion sur la section entre la Plaine des Sables et le Pas de Bellecombe, pour améliorer durablement la piste existante.

---

11 TSCP : Transport Collectif en Site Propre.

12 AOT : Autorité Organisatrice de Transport.

## « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission « Éducation et formation professionnelle » note que la collectivité régionale semble vouloir placer l'innovation au cœur de son action, compte tenu du contexte de chômage structurel, particulièrement préoccupant en ce qui concerne les jeunes. Chacun des rapports le souligne, le taux de chômage des 15 à 24 ans, qui représentent 15,3 % de la population réunionnaise, atteint 60 % en 2011.

Si une ambition est affichée face à ce défi de taille, avec une mobilisation conséquente de moyens financiers, la Commission rappelle qu'il est plus qu'obligatoire que le « travailler ensemble » soit une des premières innovations à mettre en œuvre. En effet, au-delà de la question des moyens financiers, c'est une nécessité de définir une démarche pragmatique et pérenne de partenariat, compte tenu des enjeux qui nous attendent :

- la fin de la programmation opérationnelle européenne 2007-2013 et la préparation de la programmation pour 2014-2020 ;
- l'acte III de la décentralisation.

### I. SECTEUR « ÉDUCATION »

#### 1. Remarque générale

La politique de la collectivité en matière d'éducation s'inscrit dans la continuité des actions de 2012, suivant deux axes : des actions qui rentrent dans le cadre de ses obligations légales et des actions volontaristes.

Pour la Commission, l'enjeu de l'éducation est considérable compte tenu du contexte décrit ci-dessus. Toujours dans cette logique d'un partenariat construit avec le Rectorat, la volonté du Conseil régional exprimée « *d'influer sur le contenu de la formation dispensée à nos jeunes* » agréée la Commission, qui souhaite notamment que la problématique de l'ouverture de BTS soit posée, pour contrer le fort taux d'échec des bacheliers professionnels en première année d'université.

#### 2. Remarques particulières

Dans **les actions qui relèvent des obligations légales de la collectivité**, la Commission souligne les efforts qu'elle poursuit dans la construction, la réhabilitation et le maintien du bâti scolaire. Elle note en particulier la construction de deux nouveaux lycées, un dans le Nord à dominante « nouvelles technologies et communication » et l'autre dans le Sud, orienté vers les métiers de la restauration/hôtellerie/tourisme. Ces choix « thématiques » sont en cohérence avec les secteurs porteurs définis dans les orientations politiques générales du Conseil régional. Toutefois, la Commission regrette fortement que sa préconisation de construire des lycées ayant une capacité d'accueil inférieure à 1 000 élèves ne trouve pas écho.

A l'inverse, elle se réjouit d'avoir été entendue sur la mise en place d'un état des lieux des occupations des logements de fonction dans les lycées. D'une manière générale, il ressort de ces orientations que la collectivité, au regard de la législation, veut se mettre en conformité dans la gestion administrative aussi bien de son patrimoine immobilier que du personnel transféré suite à l'acte II de la décentralisation.

Enfin, dans un souci de cohérence et de lisibilité, la Commission soutient la collectivité dans l'élaboration d'un schéma directeur des lycées, et la finalisation de l'atlas des formations par le CARIF-OREF.

La politique menée en matière de restauration scolaire est encourageante. La Commission rappelle toutefois, la cohérence à avoir pour la limitation de la fréquentation des camions bars aux abords des lycées en travaillant de concert avec les communes, en développant une politique de communication et d'information en destination des apprentis, élèves et étudiants, et en rendant attractifs les espaces de restauration.

En ce qui concerne **les actions volontaristes**, l'égalité des chances et l'excellence universitaire sont les principes sur lesquels veut se reposer la collectivité.

Pour le Plan Ordinateurs Portables (POP), la Commission souligne avec intérêt que 2013 sera l'année de l'évaluation du dispositif : elle demande à être destinataire des résultats. En attendant cette évaluation, elle préconise d'ouvrir le POP à des outils plus ouverts, plus adaptés aux élèves et moins coûteux pour la collectivité (tels que des tablettes par exemple).

Elle note que la problématique plus globale de la maintenance du parc informatique dans les lycées sera prise en compte par la collectivité au travers de la définition d'un schéma de maintenance.

Les autres actions en faveur du système éducatif sont reconduites, en particulier le chèque livre, ex-primo livre, étendu à l'ensemble des apprenants, quel que soit leur statut. La Commission renouvelle sa demande d'une revalorisation de son montant (50 €), voire la gratuité totale.

En ce qui concerne les actions en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche, il est à noter que la collectivité inscrit son action dans le cadre du Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) et celle de l'Europe. L'objectif est la réussite en licence, en portant la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur à 50 % d'une génération. La Commission exhorte la collectivité à renforcer ses actions en faveur de la recherche et de l'innovation, et à promouvoir son partenariat avec le monde économique.

## **II. SECTEUR «MOBILITE»**

### **1. Remarque générale**

La Commission note que la politique de mobilité développée par la collectivité est en lien avec ses compétences en matière d'éducation et de formation. La nouvelle gouvernance fondée sur une direction et un rapprochement de l'administration de ses administrés par le biais de « guichet jeunes » dans les 4 micro-régions, traduit l'importance accordée à ce secteur et concourt à plus de lisibilité.

Mais la Commission rappelle que cette politique de mobilité doit être un outil en faveur de l'emploi, et nécessite une politique coordonnée et partenariale entre l'État, le Département et la Région. Cela devrait pouvoir se traduire par la mise en place d'un guichet unique qui rassemble en un même lieu les différents partenaires avec une information précise sur les différents dispositifs.

## 2. Remarques particulières

La Commission note une continuité dans les actions de la collectivité, qui recherche à améliorer son intervention en faveur de ses publics cibles, les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emplois, notamment par l'implantation de e-Guichet Jeunes. Elle adhère aux différents axes de développement, en particulier le « *renforcement de l'apprentissage des langues étrangères* », et le « *renforcement du volet de la mobilité dans les actions d'information et d'orientation* ».

Elle souligne, dans ses axes, la mobilisation du CRIESR<sup>13</sup> pour examiner les problématiques transversales de la mobilité. Gageons que l'utilisation de cet outil concourra à faire se rencontrer l'État, la Région et le Département afin d'arriver à une véritable politique concertée.

Toutefois, elle trouve dommageable que les Sessions d'Adaptation à la Mobilité (SAM), dispositif d'accompagnement et de préparation à la mobilité, financé par le Conseil régional, ne soit plus mis en œuvre à cause d'une réorientation de cette compétence au profit de l'État. Sachant que cette préparation est primordiale pour une mobilité réussie, la Commission souhaite que les acteurs institutionnels concernés fassent preuve d'« innovation » pour dépasser des procédures purement administratives, préjudiciables aux citoyens. Il en va de la cohérence de la politique menée avec la situation préoccupante admise par tout le monde.

Enfin, en ce qui concerne la continuité territoriale, la Commission note que l'action volontariste de la collectivité par rapport à une compétence de l'État a suscité l'engouement de la population puisque près de 60 000 personnes ont été bénéficiaires du dispositif en 2012. Elle souhaite qu'une évaluation du dispositif soit mise en place.

### **III. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »**

#### 1. Remarque générale

Si les orientations de la collectivité vont dans le sens d'une continuité par rapport à l'année précédente, la Commission salue l'anticipation dont il est fait preuve, compte tenu des évolutions importantes qui vont obligatoirement impacter le rôle du Conseil régional.

Cependant, la Commission attire l'attention de la collectivité sur l'importance de faire fonctionner le CREFP<sup>14</sup>, instance au sein de laquelle devaient avoir lieu le suivi et l'évaluation :

- du CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles),
- du SPO (Service Public de l'Orientation).

#### 2. Remarques particulières

- L'orientation

La Commission a toujours mis l'accent sur l'importance de l'orientation dans la réussite du parcours professionnel. Elle salue la collectivité de vouloir créer les conditions optimales pour qu'un travail partenarial se mette en place, notamment par la mise en œuvre d'« un projet innovant », la Cité des métiers.

---

13 Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale de la Réunion.

14 Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Celle-ci semble présager la matérialisation d'un service public de l'orientation, que la collectivité qualifie déjà de « régional » au regard des évolutions législatives à venir.

- L'apprentissage

La place d'importance qu'accorde la collectivité à la formation en alternance, notamment à l'apprentissage, se traduit par une augmentation des effectifs et une progression des financements. La Commission salue ces efforts, et en particulier, se félicite de la revalorisation de l'indemnité compensatrice en faveur des employeurs et de celle des aides au petit équipement. Ces préconisations formulées par le CESER trouvent une concrétisation aujourd'hui.

En ce qui concerne l'action de la collectivité en faveur des formations supérieures, la Commission souligne l'intérêt du Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP), « *dispositif expérimental et unique en France* » mis en place à la rentrée 2011. Elle note qu'il est prévu de doubler les effectifs et d'étendre le dispositif au Campus Universitaire Sud.

Enfin, la loi du 24 novembre 2009 a consacré la notion de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), chère à la Commission. La dégradation du contexte économique de notre région a généré de nombreux licenciements. Une des conséquences immédiates de la crise économique a été l'aggravation de la situation de l'emploi des seniors dans notre territoire<sup>15</sup>. Celle-ci devenant préoccupante, la Commission invite la collectivité à prendre davantage en compte ce nouvel élément dans les actions prévues au programme 2013. Elle insiste sur le fait que la formation professionnelle tout au long de la vie a entre autres pour objectif de sécuriser les parcours professionnels et de surmonter les accidents de la vie.

#### **IV. SECTEUR « ÉGALITE DES CHANCES »**

En matière d'égalité des chances, pour ce qui concerne les formations en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi ou en difficultés sociales, la collectivité poursuit les actions diverses et variées mises en œuvre en 2012.

Plus particulièrement, la Commission souhaite que les dispositifs RSMAR, « les cadets du RSMAR » et « l'École de la Deuxième Chance » fassent l'objet d'une évaluation.

---

<sup>15</sup> Selon les chiffres de Pôle emploi Réunion-Mayotte, « Fin septembre 2012, à la Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C augmente de 0,4 % pour les hommes (+ 6,4 % sur un an) et diminue de 0,3 % pour les femmes (+ 5,8 % sur un an) ... **Les seniors sont les plus touchés avec une augmentation de 1,1 % sur un mois (19,4 % sur un an)** ».

## « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITE ET ÉGALITE DES CHANCES »

### I. SECTEUR « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »

La Commission souligne que les orientations 2013 du Conseil régional en matière de Sport s'inscrivent dans la continuité de celles de 2012.

Elle note qu'une étude sur la vie associative sportive et socio-éducative sera lancée afin de réaliser un cadre d'intervention apte à répondre aux nombreuses demandes de ce secteur.

Elle propose à la Collectivité régionale d'étudier également la possibilité de soutenir financièrement des activités telles que le canyoning, la plongée sous-marine, la randonnée en VTT. Celles-ci sont en effet considérées comme des loisirs et non comme du sport et ne bénéficient d'aucune aide. Elles constituent pourtant, de saines occupations susceptibles de rendre les jeunes moins oisifs leur en faciliter l'accès paraît important.

La Commission observe également la poursuite en 2013 du Plan de relance Régional qui représente une opportunité pour les communes de rénover ou de construire des équipements d'intérêt régional. Elle suggère que ces équipements soient optimisés et ouverts plus largement aux pays de la zone et à la Métropole pour des manifestations et/ou entraînements sportifs.

### II. SECTEUR « CULTURE »

La Commission prend note du contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrivent les orientations pour la Culture en 2013. Elle adhère à la volonté du Conseil régional de rechercher par conséquent l'efficacité de ses interventions et des partenariats sous différentes formes : financiers, accompagnement, ingénierie, ...

Par ailleurs, la Commission avait souligné en 2012 la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides aux entreprises culturelles concernant, à titre expérimental, les secteurs du livre et de la musique. Elle constate qu'une 2ème phase visant à accompagner les projets artistiques sera mise en œuvre après celle portant sur l'aide à la création d'emplois et l'investissement. Elle reste attentive à l'impact réel des aides allouées.

La Commission remarque avec satisfaction qu'un «Pass musée», valable pour l'ensemble des structures régionales, sera enfin disponible. Elle rappelle que l'objectif doit viser l'obtention d'une carte d'accès unique pour l'ensemble des équipements existants sur tout le territoire.

Il paraît important à la Commission de sensibiliser aux arts et à la culture dès le plus jeune âge et de favoriser l'expression des talents potentiels. Elle suggère de nouer des partenariats, notamment avec le Rectorat, afin de permettre aux jeunes de découvrir les instruments de musique, avoir les bases de la peinture, ...

Elle rappelle la nécessité de travailler encore plus étroitement avec les communes pour relancer les équipements culturels de proximité.

Elle propose d'améliorer l'information relative aux manifestations et événements culturels en s'appuyant sur les possibilités des nouvelles technologies. Ainsi, pourraient être mis en place :

- un site Internet global, récapitulant l'ensemble des spectacles, concerts, pièces de théâtre, expositions, ... sur toute l'île,
- un système d'alerte, à l'instar des « infos routes », disponible sur smartphone.

### **III. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »**

Compte tenu de la richesse et de la diversité de notre patrimoine tant matériel qu'immatériel, la Commission rappelle la nécessité de procéder à son inventaire et de le valoriser. Elle prend acte de la fin du contentieux avec l'État dans le cadre du transfert de cette charge à la Région et prend bonne note du recrutement en cours d'un Conservateur.

Elle avait relevé, en 2012, l'élargissement du dispositif d'aides à la réhabilitation, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel, aux particuliers et aux associations, jusque-là réservé aux communes. A ce titre, elle souligne l'opération de réhabilitation de l'ancien moulin à vent (1 des 2 seuls de l'île) du Chaudron qui permettra la mise en place d'un fangourin et d'une animation culturelle et touristique sur ce site.

Elle prend note du chantier exemplaire de pré-fouilles avant le lancement des travaux de la Nouvelle Route du Littoral.

### **IV. SECTEUR « ÉGALITE DES CHANCES »**

#### **1. Économie solidaire et emplois verts**

La Commission prend note que le dispositif emplois verts s'est concrétisé en 2012 par 129 chantiers mis en œuvre par 75 associations et mobilisant 2 500 emplois.

En cohérence avec les orientations affirmées en faveur du tourisme et du patrimoine naturel de l'île, la Commission souligne qu'il est employé à des actions valorisant les espaces figurant dans le périmètre du « Parc national » et des sites touristiques.

Elle prend acte que pour 2013 sa stabilisation est prévue par le renouvellement des chantiers en cours.

Cependant, la Commission s'interroge sur le suivi des bénéficiaires de ce dispositif et souhaiterait en avoir le bilan tant en termes de réalisations que d'accompagnement à la professionnalisation.

#### **2. Santé**

La Commission relève deux axes d'intervention de la Collectivité régionale en matière de santé :

- actions d'éducation et de prévention en partenariat étroit avec les acteurs locaux et l'ARS,
- expérimentation d'un dispositif de prévention sanitaire innovant permettant d'engager dans une dynamique de professionnalisation et d'insertion, des personnes travaillant dans le cadre du dispositif emplois verts à l'entretien d'espaces verts et de ravines.

Elle souhaite qu'en 2013 ces interventions concrètes lui soient présentées.

## **ANNEXE**

## **DÉCLARATION DE LA C.G.T.R.**

Les perspectives de croissance retenues sont celles de la seule OFCE alors que d'autres hypothèses existent. De plus, ces premières s'arrêtent en 2013, ce qui est court s'agissant d'orientations budgétaires et surtout quand la trajectoire d'équilibre est stimulée sur les 20 ans à venir.

Ce budget est l'expression d'une politique d'infrastructures que nous condamnons. La NRL est une aberration économique, financière et environnementale.

Le TEE est plus que jamais de l'affichage et rien que de l'affichage.

Aucune solution ferrée n'est envisagée.

Bref, la définition d'un plan global de transport est absente.

Cette politique tourne le dos à notre développement durable.

L'optimisme est certes nécessaire en politique pour avancer. Cependant, des éléments nous appellent à la prudence voire à l'inquiétude.

En effet, l'addition de la baisse des recettes de l'octroi de mer, du gel des dotations de l'État (règle d'or oblige), de la baisse de la consommation des ménages, ..., ne plaide pas en faveur de l'optimisme.

La simultanéité de l'augmentation des emprunts à partir de 2015 et ce, au moins jusqu'en 2020 et la baisse de l'épargne nette sur la même période, appelle à la plus grande prudence.

L'acte III de la décentralisation doit être réalisé sur la base d'une compensation financière clairement définie.